

Les propos du temps présent



Association des médecins de CLSC du Québec • T. 514 875-7412 • C. info@amclscq.org

Macarons contre la loi 20

Nous avons fait parvenir au cours des derniers jours, à quelques-uns de nos membres qui pratique dans différents établissements, des enveloppes contenant des macarons pour manifester notre désaccord au projet de loi 20.

Nous leurs avons demandé d'en faire la distribution à leurs collègues, membres de l'Association des médecins de CLSC du Québec. Notre envoi comportait trois (3) types de macarons :

- ★ Petits macarons marqués d'une **croix sur PL20**, pour signifier notre désaccord
- ★ Grands macarons stipulant «Non au travail à la chaîne».
- ★ Grands macarons identifiés «**Médecin de famille ici aussi**». Ceux-ci pourront être portés par les médecins qui assurent des soins dans les milieux autres que le CLSC notamment en centres hospitaliers et en centres d'hébergement.

Si vous n'avez pas reçu votre macaron, nous vous invitons à contacter Mme Bond au 514 875-7412 qui vous communiquera le nom du médecin ciblé dans votre établissement. Des unités supplémentaires sont encore disponibles, il vous suffit de communiquer avec nous pour vous en procurer!

Nous vous invitons à les porter fièrement pour susciter la discussion avec vos patients et votre entourage.

Le ministre Barrette aussi méprisant envers les médecins de CLSC

Un récent article paru dans le journal Le Devoir, reproduisait l'échange twitter d'un médecin de famille qui interpellait le ministre Gaétan Barrette sur le peu de support à la pratique disponible dans les CLSC. Sur son ton méprisant habituel, le ministre lui répondait « ... Si vous n'êtes pas heureux en CLSC, allez ailleurs et libérez-vous. ».

Nous reprenons cette actualité pour que vous puissiez constater le manque de respect du ministre pour les médecins de famille, en l'occur-

rence ici, de ceux qui œuvrent en CLSC.

Pour consulter l'article en question, il vous suffit de cliquer sur ce lien :

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/429997/ras-le-bol>

Plus que jamais, nous nous devons d'être solidaires. Il nous incombe d'améliorer l'accès à **son médecin** de famille pour nos patients.

C'est dans ce contexte que la FMOQ travaille à rédiger une proposition qui sera soumise à ses instances. En aucun cas, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ne négociera le projet de loi 20.

Dossier médical électronique

En assemblée générale (AGA) le 10 octobre 2014, nous avons reçu le mandat de dresser un portrait de l'informatisation des médecins en CLSC et de développer un guide d'emploi pour soutenir les équipes médicales en CLSC qui désirent obtenir un DMÉ.

Nous vous avons récemment acheminé, par courriel, une invitation à compléter un court sondage visant à broser le portrait de l'informatisation des médecins de CLSC.

Pour ceux et celles qui ne l'auraient pas reçu, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :

https://fr.surveymonkey.com/s/sondageinformatisation_2015

Nous espérons que vous y répondrez en très grand nombre de sorte à nous fournir des données exhaustives sur votre situation. Soyez assuré que nous vous tiendrons informé des résultats de notre sondage.

De plus, votre Exécutif s'assurera de mettre en place des mesures pour vous aider dans vos démarches pour acquérir un DMÉ en bonne et due forme.



Le saviez-vous ?

Au cours des trois dernières années, c'est plus de tiers de nos membres qui ont participé à une assemblée générale de l'AMCLSCQ.

Faites comme eux et venez nous rencontrer...